

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS201

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression vise à ne pas approuver le tableau d'équilibre par branches prévu pour 2024. En effet, l'Ondam est largement sous-évalué et contraint dangereusement les réponses aux besoins sanitaires et sociaux. La FHF estime ainsi que l'Ondam devrait évoluer de 5,1 milliards d'euros